

et de Fontanez, au prix de 4,000 écus couronnes. Cette vente fut approuvée plus tard par le duc et son épouse, Suzanne de Bourbon (1).

XVIII. LES BAILLIS DE RIVERIE.—Les baillis étaient des officiers seigneuriaux chargés de rendre la justice. Au moyen-âge, ces fonctions, aussi bien que celles de notaire, n'étaient point dédaignées par les nobles ; dans quelques provinces, au contraire, ces derniers étaient seuls admis à les remplir.

Deux familles surtout se sont transmis, pendant plusieurs siècles, la charge de bailli de Riverie.

La première est celle des Arod, déjà possessionnée dans le ressort de la seigneurie dès l'année 1202. Pierre Arod, damoiseau, qui testa et mourut en 1313, était bailli de Riverie. On voyait autrefois dans l'église des Jacobins de Lyon son épitaphe qui était ainsi conçue : *Hic jacet Petrus Arodi de Riviria, domicellus, qui obiit anno Domini MCCCXIII, anima cujus per misericordiam Dei requiescat in pace* (2).

Les Arod remplirent cette charge de bailli pendant plusieurs générations. Dès le xv<sup>e</sup> siècle, nous les voyons en possession de deux fiefs du Lyonnais, Senevas et la Fay. Au milieu du siècle suivant, le château de Lay, à Rive-de-Gier, devint aussi la propriété d'une branche de la même famille.

Des Arod la charge de bailli passa aux de Bron, sans doute par suite du mariage d'Isnard de Bron avec la

(1) *Histoire des ducs de Bourbon*, II, 523. — A. Bernard, *Histoire du Forez*, II, 78.

(2) Menestrier. *Notes sur l'histoire de Lyon* mss. l. année 1313. — *Mazures de l'Isle-Barbe*, p. 218.